

1752 Villars-sur-Glâne 1 Case postale 176 Chèques postaux 17-193-0 www.villars-sur-glane.ch

Commune de Villars-sur-Glâne Conseil communal

Séance du Conseil général du 12 décembre 2023

MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

relatif au Budget de la Commune pour l'année

2024

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de l'année 2024.

Le budget laisse apparaître un déficit de Fr. 16'944.85 sur un total de charges de Fr. 85'188'841.45, après un prélèvement de Fr. 2'300'000.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, en contrepartie des amortissements y relatifs, en lien avec MCH2. Ces charges englobent notamment une hausse dans différents domaines, tels que les salaires du personnel et les coûts de l'énergie de manière générale. En effet, pour la 2ème année consécutive, les coûts de l'énergie ont été adaptés pour les bâtiments en tenant compte des éléments connus au moment de la préparation du budget. Quant aux recettes fiscales, elles sont budgétisées sur la base des taxations fiscales connues des impôts 2021, correspondant à la 2ème année d'application de la réforme fiscale pour les personnes morales, des acomptes versés en 2022 et 2023 et des informations supplémentaires obtenues sur certains de nos contribuables. Il a aussi été tenu compte d'un certain nombre de déductions fiscales introduites au niveau cantonal ces dernières années, notamment pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques.

La charge de la péréquation financière intercommunale nette de Fr. 6'634'384.- est en diminution de Fr. 301'197.- par rapport à 2023 (Fr. 6'935'581.-), en diminution de Fr. 923'122.- par rapport à 2022 (Fr. 7'557'506.-) et en diminution de Fr. 1'088'249.- par rapport à 2021 (Fr. 7'722'633.-).

De plus, la compensation cantonale à recevoir pour la baisse des impôts des personnes morales due à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises est budgétisée à hauteur de Fr. 1'941'308.-, identique à celle de l'année précédente. Pour mémoire, il s'agit ici du 2ème lot octroyé par le Canton à hauteur de Fr. 8'000'000.- en guise de compensation pour l'ensemble des communes sur les exercices 2023-2024. Le dernier lot sera de Fr. 6'750'000.- pour les exercices 2025-2026.

Le budget tient également compte de l'introduction des nouveaux règlements sur l'eau potable et l'épuration à partir du 1er janvier 2024. Pour ce faire, de nouveaux comptes de charges ont dû être créés dans les chapitres 0220 (taxe



sur les terrains non bâtis), 6150 (taxe sur les eaux pluviales des routes communales) et 7101 (taxe d'exploitation), de même que les montants des recettes ont été adaptés dans les chapitres 7101 et 7201.

Par le présent message, nous vous communiquons un certain nombre de renseignements complémentaires sur les dépenses nouvelles 2024 et sur certains postes précis du budget de résultats 2024 :

A. Les dépenses nouvelles 2024

A titre préliminaire, voici pour mémoire quelques extraits du nouveau règlement communal des finances du 11 décembre 2020 :

- Art. 6:1 Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas Fr. 100'000.00.
- Art. 6 : ² Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de 10 ans fait foi.
- Art. 7:1 Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.
- Art. 7 : ² Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière du Conseil communal fixée à l'article 6 du présent règlement, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCO).

Les dépenses nouvelles non liées, à faire valider par le Conseil général

3411 Centre sportif

3411.3132.50 Etudes développement infrastructures sportives

Fr. 15'000.00

Nouvelle ligne de budget créée pour effectuer des études en vue de l'amélioration de l'offre en infrastructures sportives existantes ou nouvelles. Ces études permettront de mieux préparer les dossiers d'intention d'une part, et de mieux cibler les demandes d'autre part. La construction de la Trans-Agglo dans le secteur du Centre sportif du Platy amènera à porter des réflexions sur nos infrastructures sportives existantes et futures.

3420 Parcs publics, chemins naturels et espaces verts 3420.3132.60 Appuis techniques et frais d'études pour projets

Fr. 15'000.00

Actuellement, les Services extérieurs ne disposent pas d'un compte destiné à couvrir les frais d'études des projets et les prestations externes d'appui technique. A ce jour, ces dépenses sont imputées sur le compte d'études des projets routiers. Afin de distinguer les différentes charges par dicastère, il est proposé de créer ce nouveau compte.

5451 Structures d'accueil extrafamilial de jour

54511 Crèche des Dailles Charges : Fr. 60'750.00 Produits Fr. 34'110.00

Ce nouveau chapitre découle de l'achat en 2023 du local de la rue des Cerisiers 2. Les comptes relatifs à la gestion du bâtiment, tels que la consommation des énergies, l'entretien courant, les assurances, la consommation d'eau, les locations de places extérieures ainsi que les amortissements ont été créés au même titre que tout autre bâtiment communal, afin d'en permettre le suivi des coûts. Il s'agit de dépenses nouvelles. Avec l'accord du Conseil général, des travaux pourront être réalisés entre janvier et juillet 2024 pour une ouverture de la nouvelle crèche à la mi-août.

2) Les dépenses nouvelles non liées de la compétence du Conseil communal

3290 Culture autre

3290.3636.15 Manifestations culturelles communales Fr. 5'000.00

La Commission culturelle octroie régulièrement des subventions à des réalisateurs qui ont un projet intéressant de film, plutôt dans le style documentaire, mais qui ne sont pas professionnels. Afin que la population villaroise puisse profiter du résultat fini ayant bénéficié de nos subventions, la Commission culturelle propose l'organisation d'un mini festival du film qui se déroulera les 18 et 19 janvier 2024 à la Grange avec la projection d'un film par soir. La location du matériel de projection ainsi que l'organisation d'un petit apéritif seront couvertes par ce nouveau compte.

6150 Routes communales

6150.3160.00 Location dépôt des services extérieurs Fr. 5'000.00

L'extension future de la STEP se fera sur la surface de dépôt utilisée actuellement par les Services extérieurs. Une nouvelle surface de dépôt sera probablement aménagée proche de la route de Belvédère sur un terrain appartenant à la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg. Le présent compte a été créé pour couvrir les frais de location du terrain.

3) Les dépenses nouvelles liées de la compétence du Conseil communal

Néant

Les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, nécessitant le préavis de la Commission financière quant à leur caractère lié

Dépenses nouvelles liées aux nouveaux règlements sur l'eau potable et l'épuration

Avec l'introduction des nouveaux règlements de l'eau potable et de l'épuration, l'ensemble des terrains non bâtis situés en zone à bâtir seront soumis à la taxe de base. Ceci concerne également le patrimoine administratif de la Commune ainsi que les routes communales.

0220	Secrétariats, RH, Informatique		
0220.3120.10 0220.3120.15	Eau potable, taxe terrains non bâtis du patrimoine administratif Epuration, taxe terrains non bâtis du patrimoine administratif	Fr. Fr.	7'000.00 11'315.00
6150 6150.3120.15	Routes communales Epuration des eaux des routes communales	Fr.	93'000.00
7101 7101.3120.10	Approvisionnement en eau potable (EP) (hors taxe) Taxe d'exploitation eau potable réseau EP (hors taxe)	Fr.	1'000.00

Dépenses nouvelles liées à la reprise de la STEP de VSG par l'ASEV

7201	Epuration, eaux usées (EU) (hors taxe)		
7201.3612.40	Part aux coûts d'exploitation de l'ASEV (FSEC) (DL) Part aux micropolluants de l'ASEV (FSEC) (DL)	Fr.	878'894.15
7201.3612.41		Fr.	111'250.00

Ces rubriques remplacent les anciennes participations comptabilisées en imputations internes dans les comptes 7201.3930.05 et 7201.3930.09. Elles sont liées à la taxe d'exploitation, et par voie de conséquence, au fonds spécial d'équilibre du compte (FSEC). Etant donné que dès 2024 la STEP sera gérée par l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration), qui sera créée très prochainement, les participations de Villars-sur-Glâne ne peuvent plus être considérées comme des imputations internes mais comme des frais de région (dépenses liées).

7201.3612.45 Part au maintien de la valeur de l'ASEV (FSMV) (DL)

Fr. 108'324.05

Cette rubrique remplace les différents comptes d'amortissements et d'intérêts dans le chapitre 7201, liés aux investissements pour le maintien de la valeur. Elle est liée à la taxe de base, et par voie de conséquence, au fonds spécial du maintien de la valeur (FSMV). Etant donné que dès 2024 la STEP sera gérée par l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration), qui sera créée très prochainement, les investissements n'apparaissent plus dans les comptes de la Commune de Villars-sur-Glâne mais dans le pot commun de l'ASEV, dont les charges sont réparties entre les communes membres.

Par le présent message, le Conseil communal vous communique un certain nombre d'autres renseignements complémentaires :

B. Budget de résultats

Commentaires chapitre par chapitre :

0 Administration générale

0220 Secrétariats, RH, Informatique

0220.3010.00 Salaires Secrétariats général + technique, RH, Informatique Fr. 965'900.00

Cette rubrique comprend une augmentation de 20 % pour le secrétariat des Services Techniques, en raison avec l'augmentation constante du volume de travail.

0220.3113.00 Matériel informatique, réseau, imprimantes Fr. 53'800.00

Il est prévu au budget 2024 de remplacer le scanner des Services Techniques ainsi que d'équiper la salle Marthaler d'éléments pour la projection sur écran. Bien évidemment, le matériel informatique pour les nouveaux collaborateurs est également compris dans cette rubrique budgétaire.

0220.3118.00 Achats et mises à jour des logiciels Fr. 101'800.00

Pour l'année prochaine, les Services Techniques souhaitent faire l'acquisition d'un logiciel de gestion de projets pour un coût d'environ Fr. 30'000.-. Pour le reste, il s'agit d'adaptations et mises à jour des programmes existants ainsi que l'adaptation du programme des écoles Syslog.

0220.3120.10 Eau potable, taxe terrains non bâtis du patrimoine administratif Fr. 7'000.00 Epuration, taxe terrains non bâtis du patrimoine administratif Fr. 11'315.00

Le commentaire de ces postes sont indiqués en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

0220.3130.05

Mandat d'archivage

Fr. 50'000.00

En 2018 la Commune avait attribué un mandat pour l'adaptation des archives aux nouvelles exigences. Le démarrage de ce mandat a été retardé en raison du processus de fusion. Nous ne voulions pas utiliser des ressources financières pour mettre en place une systématique qui aurait dû être modifiée par la suite. Il s'agit d'élaborer un plan de classement, un calendrier de conservation ainsi qu'une procédure documentaire. Ceci a été fait en 2023. Il s'agit maintenant d'épurer ce qui peut légalement l'être afin de refaire un peu de place dans nos archives.

0291

Centre de rencontre « La Grange »

0291.3144.00

Entretien et réparations La Grange

Fr. 46'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des drainages
- Remplacement d'une porte-fenêtre de la cafétéria dont le bois du vantail est pourri
- Remplacement de la régulation qui gère le chauffage, la ventilation, l'eau chaude, etc. car il n'est plus possible de la réparer. La situation actuelle ne permet pas d'optimiser les dépenses énergétiques
- Mise à jour de la liaison téléphonique de l'ascenseur
- Remplacement de 30 chaises

0292

Ancienne école

0292.3101.00

Matériel de nettoyage des locaux

Fr. 3'500.00

Le montant est bien inférieur à celui de 2023, car celui-ci comprenait l'achat d'une nettoyeuse à tapis. Pour 2024, le budget ne comprend que des produits de nettoyage, essuie-mains, papier toilettes, etc.

0299

Planification et gestion des bâtiments

0299.3132.50

Etudes pour bâtiments communaux

Fr. 110'000.00

Ce poste comprend les études suivantes :

- Bâtiment administratif : étude pour la réfection de la toiture, éventuelle expertise et étude de surélévation
- Ecole de Cormanon : étude acoustique pour les locaux de l'accueil extra-scolaire
- Ecole de Villars-Vert : appel d'offres mandat d'architecte pour réfection énergétique et optimisation des salles de classe
- Centre sportif du Platy : étude pour rénovations vestiaires et nouveaux vestiaires
- Cabane du Platy : étude de faisabilité, démolition et reconstruction
- Mise en place programme de gestion des clés

1 Ordre et sécurité publics

1110

Police

1110.3113.10

Installations de surveillance électronique des bâtiments

Fr.

60'000.00

Tenant compte des incivilités et des dégâts constatés dans les périmètres des écoles primaires, il a été décidé d'y mettre en place un système de vidéosurveillance.

1620	Protection civile			
1620.4501.16 1620.4631.00	Prélèvement au fonds de réserve PC Subvention cantonale entretien PC	(-)	Fr.	0.00 20'000.00

Dans le courant de l'année 2023, les Communes ont dû verser le solde de leur propre réserve pour la protection civile au Canton, qui a ainsi constitué un pot commun et qui en tient la gestion. Sur proposition de nos budgets, puis avec les justificatifs ressortant des comptes annuels, une subvention continuera d'être obtenue pour l'entretien courant des abris PC.

2	Formation		
2126	Service de logopédie, psychologie et psychomotricité intercommur	nal (SLP	PPI) (DL)
2126.3130.40	Traitement des psychologues	Fr.	842'211.30

L'augmentation de la charge salariale pour la psychologie s'explique en grande partie par le transfert du salaire de la responsable de secteur « psychologie » depuis la rubrique 2126.3130.50 comme cela avait été présenté préalablement pour le budget 2023. En effet, les factures du Canton indiquant les métiers, le Service des Finances de Villars-sur-Glâne propose de procéder de cette manière par mesure de simplification comptable.

2126.3130.41 Traitement des logopédistes Fr. 1'206'514.10

L'augmentation de la charge salariale pour la logopédie s'explique en grande partie par le transfert du salaire de la responsable de secteur « logopédie » depuis la rubrique 2126.3130.50 comme cela avait été présenté préalablement pour le budget 2023. En effet, les factures du Canton indiquant les métiers, le Service des Finances de Villars-sur-Glâne propose de procéder de cette manière par mesure de simplification comptable.

2126.3130.42 Traitement des psychomotricien-ne-s Fr. 305'067.10

L'augmentation de la charge salariale pour la psychomotricité s'explique en grande partie par le transfert du salaire de la responsable de secteur « psychomotricité » depuis la rubrique 2126.3130.50 comme cela avait été présenté préalablement pour le budget 2023. En effet, les factures du Canton indiquant les métiers, le Service des Finances de Villars-sur-Glâne propose de procéder de cette manière par mesure de simplification comptable.

2126.3130.50 Traitements du personnel administratif Fr. 113'914.45

Pour les raisons évoquées dans les rubriques 2126.3130.40, 2126.3130.41 et 2126.3130.42 ci-dessus, ce poste anciennement libellé « Traitements des responsables » a été renommé « Traitements du personnel administratif ».

2130	Ecoles du cycle d'orientation (9H – 11H)

2130.3612.10 Contribution écoles cycle d'orientation (DL) Fr. 5'674'685.00

Le budget du compte de résultats 2024 de l'Association des CO s'élève à un montant total à la charge des communes de Fr. 32'540'900.00, ce qui représente une différence de + Fr. 685'400.00 ou + 2,2% par rapport au

budget 2023 (Fr. 31'855'500.00). Les principales augmentations sont dues aux salaires des enseignants, à la participation facturée par la Ville de Fribourg pour les élèves scolarisés dans ses établissements, à la participation de la Ville de Fribourg pour ses élèves scolarisés au CO de Pérolles, aux charges d'intérêts et aux coûts de l'énergie.

La raison principale de la diminution de notre participation est liée à la baisse de l'IPF.

21701 Ecole de Cormanon

21701.3101.00 Matériel de nettoyage des locaux

Fr. 31'500.00

Le budget est plus important en 2024 car, hormis les achats courants de produits et matériel de nettoyage, l'achat d'une nouvelle autolaveuse est nécessaire pour un montant de Fr. 13'000.-.

21701.3144.00 Entretien et réparations Ecole de Cormanon

Fr. 104'000,00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations, réparation des stores
- Contrôle des installations électriques (obligatoire tous les 5 ans)
- Contrôle d'étanchéité toiture du pavillon
- Installation prise extérieure + tableau électrique pour manifestations
- Mise à jour de la liaison téléphonique de l'ascenseur
- Ajout de 4 ouvrants dans le hall principal afin d'améliorer la ventilation et le rafraîchissement nocturne
- Remplacement du revêtement de sol bureau bâtiment B
- Remplacement de services et verres de la grande salle (2ème étape)
- Remplacement de tables et chaises dans la grande salle (1ère étape)

21703 Ecole de Villars-Vert

21703.3144.00 Entretien et réparations Ecole de Villars-Vert

Fr. 210'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations, réparation des stores
- Remplacement des luminaires de la salle de sport par du LED
- Remplacement des spots du hall (2ème étape) et de la grande salle par du LED
- Remplacement des luminaires d'une salle de classe par du LED (les néons fluorescents ne sont plus fabriqués)
- Remplacement de vannes à bille (qui ne ferment plus) sur le réseau de distribution sanitaire
- Remplacement des WC et des vestiaires écoles enfantines situés dans le centre scolaire
- Remplacement des automates de régulation du chauffage, ventilation qui ont été endommagés par une surtension
- Réfection de la cour selon projet « cour verte »

21703.4635.00 Subvention Radix « cour verte » Villars-Vert

(-) Fr. 40'000.00

En collaboration avec les fondations RADIX, Naturama Argovie et SILVIVA ainsi que la ZHAW, la Fondation Roger Federer encourage la multiplication de cours de récréation et de jeux proches de la nature dans les écoles suisses. La Commune a posé sa candidature pour l'école de Villars-Vert et celle-ci a été retenue. L'école doit proposer un aménagement avec des espaces naturels au sein de la cour de récréation et de jeux – ces espaces promeuvent le mouvement et peuvent être utilisées à des fins pédagogiques. Les élèves prennent part à l'évaluation de la cour, à la planification, la construction et à l'entretien de ces espaces. Les espaces réaménagés seront utilisés durant la

récréation, pendant les cours ainsi qu'en dehors des temps scolaires pour les activités d'accueil parascolaire ou durant les loisirs (avec les parents). Les écoles sont accompagnées, conseillées et soutenues financièrement dans la mise en œuvre, le processus participatif et l'utilisation pédagogique de la cour réaménagée. L'école a établi un projet qui a été chiffré et un montant de Fr. 80'000.- a été inscrit sous le compte 21703.3144.00 Entretien et réparations. Une subvention de Fr. 40'000.- sera versée par la Fondation précitée.

2180

Accueil de jour

2180.3612.00

Frais accueil extrascolaire ERAF Fribourg (DL)

Fr.

50'000.00

L'accueil extrascolaire de l'ERAF est en cours de restructuration. Une coordinatrice a été engagée afin de gérer un nombre croissant de demandes. En effet, plus de 380 unités d'accueil sont fournies chaque semaine aux élèves de l'ERAF. Les tarifs ont été modifiés pour la rentrée scolaire. La location des locaux a été réévaluée par la Fondation de l'Eglise réformée, propriétaire des locaux.

Le coût d'une unité d'accueil est de Fr. 25,38 ; les recettes par unité sont en moyenne de Fr. 14,93. Le déficit, de Fr. 10,45 par unité, est facturé à la Commune. 35 élèves de Villars-sur-Glâne bénéficient de 4788 unités d'accueil, ce qui correspond à une charge de Fr. 50'000.00.

2180.3637.00

Subvention pour la surveillance des devoirs

Fr. 30'000.00

Au regard des comptes 2022 et des années scolaires 2021/22 et 2022/23, le nombre d'élèves inscrit progresse de près de 12% avec pour conséquence une augmentation de la subvention communale de près de 24%. Cette progression est toutefois à mettre en parallèle avec le compte 2180.4260.05 « Participation des parents aux devoirs surveillés » qui suit la même tendance avec +24%. Il s'agit, pour l'exercice 2024, d'un ajustement des chiffres. A titre de rappel, les devoirs surveillés font l'objet d'une aide financière basée sur le revenu et la fortune imposables. Le contrôle du droit au subventionnement est réalisé de manière systématique par le Service des finances (cf. règlement communal sur l'organisation des devoirs surveillés du 6 mai 2019).

2990

Formations autres

2990.3637.00

Participation intégration des migrants et autres

Fr. 6'000.00

La Commission culturelle a reçu une demande de LivrEchange afin d'augmenter notre participation dans cette Association. Afin de sensibiliser les jeunes à la lecture par le biais d'une bibliothèque de rue dans une multitude de langues, ils sont présents tous les mardis dans le quartier de Villars-Vert durant 2 heures après l'école. Une subvention de Fr. 3'000.- est actuellement versée annuellement, mais ne couvre de loin pas leurs prestations. Sur proposition de la Commission culturelle, un montant supplémentaire de Fr. 3'000.- est proposé afin que LivEchange puisse poursuivre son activité dans notre Commune.

3

Culture, sports et loisirs

3290

Culture autre

3290.3636.15

Manifestations culturelles communales

Fr.

5'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

3410

Sports

3410.3636.10 Subventions aux sociétés sportives

Fr. 75'000.00

Ce montant a été augmenté de Fr. 25'000.- en référence au projet de directives internes fixant les conditions d'octroi des subventions en faveur des sociétés sportives et des sportifs d'élite. Les nouvelles directives préconiseront une rétribution arithmétique favorisant la formation de juniors entre autres. Aucun règlement n'existait auparavant. La base de calcul a été établie afin que la différence entre les anciennes subventions les plus élevées ne découlant pas du règlement et celles découlant du nouveau règlement soient à peu près les mêmes.

3410.3636.25 Subventions extraordinaires pour le sport

Fr. 6'000.00

Ce montant servira à subventionner les demandes ponctuelles qui ne sont pas comprises dans les directives usuelles d'octroi des subventions.

3411 C

Centre sportif

3411.3132.50 Etudes développement infrastructures sportives

Fr. 15'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

3411.3144.10 Equipements halle de gym et matériel de sport

Fr. 65'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Contrôle équipement, rideaux, murs de grimpe, gradins
- Achat et remplacement petit matériel
- Modification des paniers de basket y compris travaux de serrurerie, raccords électriques, modification du marquage au sol, remplacement des tableaux des scores et pupitres de commande. Le déplacement des paniers de basket est nécessaire pour une mise en conformité de la salle.

3420

Parcs publics, chemins naturels et espaces verts

3420.3010.00

Salaires des jardiniers

Fr. 764'000.00

Ce compte comprend un spécialiste en travaux de menuiserie à 100%, au lieu de 50% présenté dans le budget 2023. En effet, il n'a pas été possible de repourvoir à un engagement avec ce taux d'activité, resté sans succès par manque de candidats. En 2023, des rocades ont été réalisées avec la déchetterie notamment et ont conduit à ce que ce soit finalement le poste du menuisier qui doive être repourvu. Pour permettre de réaliser les travaux de menuiserie pour la Commune ainsi que des tâches d'appui, un poste d'employé aux services extérieurs à 100%, avec une formation en menuiserie, est donc nécessaire. Par conséquent cette rubrique comprend une augmentation de 0,5 EPT par rapport au budget 2023.

3420.3132.60 Appuis techniques et frais d'études pour projets

Fr. 15'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

3420.3140.00 Entretien des jardins publics et espaces verts

Fr. 138'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien des places de jeux
- Terrain de foot Villars-Vert Réfection du treillis
- Ecole de Cormanon et Ecole des Rochettes Pose d'arceaux pour vélos
- Utilisation du domaine public Skate-park Villars-Vert
- Entretien du réseau VTT du Grand-Fribourg

- Achats de fleurs annuelles
- Achat d'engrais
- Hivernage des plantes
- Fourniture de plantations diverses
- Entretien des bancs communaux
- Fourniture de copeaux
- Entretien des jeux d'eau
- Entretien des places de jeux autour des écoles
- Entretien des fontaines de Villars-Vert et du Platy (étanchéité)
- Route des Préalpes Taille des peupliers
- Parc urbain de Cormanon Remplacement de 7 chênes
- Fournitures diverses

3420.3144.00 Entretien des locaux de service

Fr. 18'000.00

Les Services extérieurs disposent d'un bâtiment à la Route de Ste-Apolline 23a utilisé notamment pour stocker du matériel employé par les jardiniers communaux. Ce sont principalement les engrais, les plantations et des outils qui sont entreposés. La toiture est réalisée par des tôles ondulées en fibro-ciment. Les tôles sont cassées par endroits, occasionnant le passage de l'eau. Un montant de Fr. 15'000.- est proposé au budget afin de remplacer les tôles abîmées. À noter que pour réaliser les travaux, il est également nécessaire de mettre un échafaudage sur le pourtour du bâtiment.

3424

Pavillon accueil et animation Le Milieu Villars-Vert

3424.3144.00

Entretien et réparations Pavillon Le Milieu

Fr. 22'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

Santé

- Entretien courant, contrats d'entretien
- Mise en place d'une coupole motorisée avec store dans le local de l'AES pour améliorer la ventilation et limiter la surchauffe
- Installation d'un store à lamelle en façade Ouest du local de l'AES afin de limiter la surchauffe
- Réfection de l'isolation et remplacement de l'éclairage sur la terrasse (vandalisme)

4

4120

EMS et foyers pour personnes âgées (DL)

4120.3612.30

Part aux frais financiers des homes-CODEMS (DL)

Fr. 1'767'984.00

L'augmentation de notre participation pour 2024 s'explique par la prise en charge des frais financiers de l'EMS des Chênes, suite à sa rénovation et à son agrandissement (décompte final au 30.09.2022 pour un montant de Fr. 27'024'506.-). L'EMS passe ainsi de 70 chambres à 83. De plus, dans ce montant 2024 est également comprise la prise en charge de l'EMS du Manoir, suite à sa rénovation et à son agrandissement (décompte final au 31.12.2022 Fr. 27'710'653.14). L'EMS passe de 55 à 95 chambres.

5

Prévoyance sociale

5330

Prestations aux retraités

En 2024, tous les anciens ponts AVS se terminent. Trois nouvelles rentes démarrent. A noter que financièrement la Commune est légèrement gagnante étant donné qu'un salaire au sommet de l'échelle est généralement remplacé par un salaire au début de l'échelle.

5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA

5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles

Fr. 749'000.00

Le Service des Curatelles a enregistré en 2023 une augmentation de 53 dossiers par rapport à l'année dernière. Aussi, il a dû embaucher courant 2023 deux personnes en CDD, soit 2 EPT hors budget. Il s'agit notamment d'une assistante sociale et d'une collaboratrice administrative. En 2024, il est prévu de transformer ces deux contrats en CDI. En effet, en plus de la complexité des tâches attribuées au curateur, comme l'aide sociale, le Service accuse devoir gérer de graves problèmes médicaux tant sur le plan physique que psychique des administrés, en plus des exigences de la Justice de Paix revues à la hausse notamment pour la remise des rapports annuels et les comptes annuels. Cela implique une mise à niveau du nombre de dossiers à traiter/suivre par assistante sociale/curateur (selon les normes COPMA). De plus, une modification sur le fonctionnement du Service des Curatelles a été introduite avec un système de binôme Assistante Sociale (AS) / Collaboratrice administrative (CA), tendant pour une parité de taux d'emploi (2024 : 360% AS/Curateur pour 360% CA).

54510 Structures d'accueil extrafamilial de jour

54510.3636.00 Subvention Fondation pour les AEF (DL)

Fr. 2'368'715.00

La forte augmentation des subventions communales s'explique principalement par les facteurs suivants : dès le 1er janvier 2024 les tarifs de la FAEF seront modifiés à la faveur de certaines familles qui payeront globalement Fr. 150'000.- de moins par année, montant pris à charge par la Commune. Cette mesure destinée à baisser les charges supportées par les parents s'ajoute au rabais fratrie et à la décision de ne pas répercuter sur les familles l'augmentation du prix des repas en AES. Pour 2024 l'augmentation du delta entre les repas achetés (Fr.9.30/repas) et les repas vendus (Fr.8.00/repas) en AES va générer une perte de Fr. 32'000.-. En 2024 la progression des heures de placements dans les crèches et AES de la FAEF et donc des subventions y relatives continuera à se poursuivre. L'ouverture de la nouvelle crèche dans le quartier des Dailles, planifiée pour la 2ème moitié de 2024, impliquera une augmentation graduelle des placements subventionnés ainsi que l'engagement de personnel supplémentaire (dont une directrice) en respect aux normes du SEJ. Son ouverture comportera une charge additionnelle de Fr. 104'000.-. La prise en charge d'enfants à difficultés par des crèches spécialisées de la Ville de Fribourg, assumée à travers la FAEF, augmente également les charges à hauteur de Fr. 36'000.-. Au niveau du personnel, l'augmentation de paliers salariaux génèrera une charge supplémentaire d'environ Fr. 55'000.-. Un nouveau poste d'intervenante pédagogique en AES, créé dès août 2023, constitue une charge additionnelle de Fr. 50'000.-. Le mandat de gestion financière et comptable de la FAEF (Fr. 57'000.-) confiée en 2023 à un mandataire externe sera reconduit en 2024. A la suite de nombreux cas de maladies déclarés, le taux global de l'assurance collectif maladie sera modifié de 1.21% à 3% dès 2024 : cette augmentation représentera une perte supplémentaire de Fr. 24'000.-

54511 Crèche des Dailles Charges : Fr. 60'750.00 Produits Fr. 34'110.00

Le commentaire de ce nouveau chapitre est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A1.

6

Trafic et télécommunications

6150

Routes communales

6150.3120.15

Epuration des eaux des routes communales

Fr.

93'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

6150.3132.60 Appuis techniques en sous-traitance

Fr. 70'000.00

Cette rubrique comprend une augmentation des appuis extérieurs de Fr. 50'000.- en lien avec l'augmentation des projets à faire avancer en 2024. En effet, pour mener les études de projets d'infrastructures de mobilité communaux et participer à la réalisation des projets cantonaux ou de tiers, depuis les études préliminaires jusqu'à la mise à l'enquête, les Services Techniques ont besoin de renfort, afin de tenir les délais impératifs en vue d'obtenir les subventions. Ce sont une trentaine de mesures d'Agglomération de priorité 1 qui pourraient être réalisées par la Commune ou le Canton, pour un montant HT estimé à 83.6 millions de francs environ, avec à la clé un subventionnement de 35 à 40% de la Confédération, pour autant que les mises à l'enquête soient effectuées d'ici fin 2025 pour les mesures du PA3 et fin 2027 pour les mesures du PA4.

6150.3141.50 Entretien des routes communales

Fr. 167'000.00

Ce compte comprend plusieurs postes, notamment :

- Entretien général des routes communales
- Entretien des bornes rétractables
- Réalisation d'une surface de dépôt pour les Services extérieurs dans le quartier de Villars-Vert (déplacement pour réaliser le projet STEP) : voir explications sous compte 6150.3160.00
- Curage du chemin des Platanes et de la Place minérale de Cormanon

6150.3160.00

Location dépôt des services extérieurs

Fr.

5'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

6150.3611.00 Participation aux Centres de renfort (DL) routes

Fr.

5'000.00

Sur le principe, il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle mais d'un transfert du compte 1500.3611.00 du même libellé. En effet, la Commune participait au pot commun en cas d'interventions d'autres Services du feu, avant la reprise par le Réseau Santé Sarine (RSS) du Service du feu communal au 01.01.2023. Depuis cette date, seules les interventions pour pollutions d'hydrocarbures sur les routes sont encore à la charge de la Commune, notamment en cas de délit de fuite du conducteur. Par voie de conséquence, cette charge ne concerne plus directement le chapitre 1500, réduit à sa plus simple expression depuis 2023, mais bien le chapitre des routes communales.

6220

Trafic régional et d'Agglomération

6220.3612.90

Part aux transports et mobilité Agglo (DL)

Fr. 1'880'869.00

Les développements significatifs opérés au cours des trois dernières années, tant en ce qui concerne le tracé que les cadences, ont conduit le Comité de l'Agglo à remettre à jour la clé de financement des Transports Publics qui figure dans les Statuts de l'Agglomération de Fribourg. Il en découle une répartition financière actualisée de la charge liée à l'exploitation du réseau TP entre les communes à partir de l'année 2024. Pour rappel, la charge communale 2023 a été budgétisée à hauteur de Fr. 2'452'438.-. Parmi les principaux développements du réseau

au cours de ces dernières années, on retiendra notamment la mise en place des lignes 12 et 13 à Düdingen en 2022, la desserte du Marly Innovation Center (MIC) et le renforcement des cadences en direction de Corminboeuf par la ligne 8 en 2022, ainsi que le lancement de la ligne 10 en 2023, qui améliore la desserte et les cadences offertes à Givisiez et Granges-Paccot » (source : Message no 25 (2ème version) en vue de l'adoption du budget 2024 de l'Agglomération de Fribourg, p. 2).

6290	Transports publics, autres			
6290.3614.00	Restitution aux CFF produits cartes journalières		Fr.	100'000.00
6290.4604.00	Produits cartes journalières à restituer aux CFF	(-)	Fr.	100'000.00
6290.4614.01	Commission sur ventes cartes journalières CFF	(-)	Fr.	5'000.00

Le système des cartes journalières a totalement évolué. Il n'y a plus de billets par commune. Un grand pool national est à disposition. Les prix varient en fonction de la date d'achat : plus l'achat est anticipé, meilleur marché est le billet. Le système est totalement comparable à celui des billets dégriffés. Pour l'heure, il est difficile de savoir combien de billets seront vendus. Toutefois, les CFF ristournent 5% des prix de vente à la Commune. Le Conseil communal a décidé de faire l'essai pour une année avec ce nouveau système.

7 Environnement et aménagement du territoire

7101 Eau potable (EP) (hors taxe)

~~~

7101.3101.30 Achat et remplacement de compteurs

Fr. 20'000.00

La Commune possède environ 1'500 compteurs d'eau qui ont une durée de vie d'environ 20 à 25 ans. Ce poste permettra de renouveler une centaine de compteurs pour les plus anciens ou ceux qui dysfonctionnent durant l'année.

#### 7101.3105.00 Achat d'eau au CEFREN

Fr. 700'000.00

En 2022, les achats d'eau au CEFREN se sont élevés à Fr. 715'268.70. En 2024, les consommations devraient rester stables. Ce poste varie en fonction des livraisons d'eau du Gibloux et de nos propres productions. Cependant, la consommation des industries a fortement augmenté depuis 2022.

### 7101.3105.05 Autres achats d'eau

Fr. 92'000.00

Il est difficile de prédire quelles seront les livraisons d'eau du Gibloux et de nos propres ressources. Cela dépend d'une part de la pluviométrie et des conditions météo et, d'autre part, des livraisons de Gibloux. Au final, ce qui ne sera pas produit par nos propres ressources ou les livraisons de tiers sera compensé par des achats d'eau au CEFREN. De plus, la consommation des industries a fortement augmenté depuis 2022.

### 7101.3120.05 Electricité réseau d'eau potable

Fr. 158'000.00

Cette rubrique comporte tous les achats d'électricité pour les ouvrages d'eau potable, tels que le réservoir de Belle-Croix ainsi que les sources de Pont-neuf et de Prouvin. L'électricité pour le réservoir et le pompage de Pont-neuf est achetée sur le marché libre tandis que celle du pompage de Prouvin est achetée sur le marché captif (pas éligible). La Commune possédait un contrat d'achat se terminant à fin 2023. Dès lors, des offres ont été demandées pour 2024 et 2025 : l'offre économiquement la plus avantageuse provenait de BKW. Le coût d'achat de la seule part "énergie" est passée d'un coût moyen d'environ 5.71 cts/kWh à 16.983 cts/kWh. Les coûts pour la distribution et Swissgrid ont aussi augmenté. Il en ressort que le coût moyen sur le marché libre passera de 11.2 cts/kWh. HT à 25.1 cts/kWh. Sur le marché captif, le coût de l'électricité passera de 25.09 cts/kWh HT à 32.14 cts/kWh.

Il est à noter que la consommation d'électricité est directement proportionnelle à la consommation d'eau potable. Sur la base de ces informations et des consommations estimées, le budget de Fr. 158'000.- est plausible.

7101.3120.10 Taxe d'exploitation eau potable réseau EP (hors taxe)

Fr. 1'000.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

7101.3158.00 Maintenance programmes informatiques EP

Fr. 14'050.00

Pour l'adaptation du mode de facturation relatif au nouveau règlement sur l'eau potable, il est nécessaire d'adapter le programme informatique durant le 1er semestre 2024. Dans cette rubrique, une estimation de Fr. 12'500.- a été prise en compte, représentant la moitié des coûts, l'autre moitié étant à charge de l'épuration.

7101.3612.10 Contribution au déficit du CEFREN (DL)

Fr. 93'646.00

Le mode de financement du CEFREN se base sur une taxe d'exploitation restée stable à Fr. 0.45/m3 depuis de très nombreuses années. Cette taxe ne couvre pas tous les coûts et le déficit est pris en charge par les communes au prorata de leur débit souscrit. La part de Villars-sur-Glâne est reprise du budget du CEFREN. La contribution au déficit varie fortement en fonction de la consommation d'eau totale. Finalement ce modèle reste encore d'actualité et ne sera modifié qu'à partir de 2025.

7101.4240.70 Taxe d'abonnements de l'eau potable (FSMV)

Fr. 574'000.00

(-)

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'eau potable au 1er janvier 2024, la taxe de base ne sera plus facturée sur le volume SIA des bâtiments, mais sur la surface de la parcelle pondérée d'un indice. La taxe de base doit couvrir l'ensemble des frais financiers correspondant au maintien de la valeur des installations.

7101.4250.70 Vente d'eau potable (m3)

(-) Fr. 1'600'000.00

La prévision des ventes d'eau potable se base sur les années précédentes. Toutefois certains facteurs influencent le résultat comme la météo ou la consommation de l'industrie. Les achats 2024 ont été revus à la hausse, de même que les ventes.

7201

Epuration, eaux usées (EU) (hors taxe)

7201.3158.00 Maintenance programmes informatiques EU

Fr. 14'020.00

Pour l'adaptation du mode de facturation relatif au nouveau règlement sur l'eau potable, il est nécessaire d'adapter le programme informatique durant le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Dans cette rubrique, une estimation de Fr. 12'500.- a été prise en compte, représentant la moitié des coûts, l'autre moitié étant à charge de l'eau potable.

7201.3612.40 Part aux coûts d'exploitation de l'ASEV (FSEC) (DL) Part aux micropolluants de l'ASEV (FSEC) (DL)

Fr. 878'894.15 Fr. 111'250.00

Les commentaires de ces postes sont indiqués en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles liées au point A4.

7201.3612.45 Part au maintien de la valeur de l'ASEV (FSMV) (DL)

Fr. 108'324.05

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

## 7201.4240.75 Produit de la taxe de base des eaux usées (FSMV)

(-) Fr. 1'800'000.00

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux au 1er janvier 2024, la taxe de base ne sera plus facturée sur le volume SIA des bâtiments, mais sur la surface de la parcelle pondérée avec un indice. Comme pour l'eau potable, la taxe de base doit couvrir l'ensemble des frais financiers correspondant au maintien de la valeur des installations.

## 7201.4240.77 Produit de la taxe d'épuration des eaux (m3)

(-) Fr. 1'370'000.00

Avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux, le prix du m³ de l'épuration passe de Fr. 1.00 à Fr. 1.35, ce qui explique l'augmentation du produit de la taxe.

## 7201.4470.00 Recettes droit de superficie terrain de la STEP (DDP)

(-) Fr. 26'020.00

Lors de la séance du 5 octobre 2023, le Conseil général a validé la constitution de l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration), ses statuts ainsi que la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) en faveur de l'ASEV, pour la mise à disposition du terrain communal de la STEP, ainsi que les bâtiments et installations existantes. Le montant budgétisé représente l'arrondi de 17'347 m² au prix de Fr. 75.-/m² pour une durée de 50 ans, soit Fr. 1'301'025.00 / 50 ans, soit Fr. 26'020.00 par année.

## 7206 Station d'épuration intercommunale (STEP) (hors taxe)

Ce sous-chapitre a été fortement réduit en raison de la création de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV), qui reprendra la gestion globale de la STEP au début 2024. Seule persiste la charge du personnel, totalement refacturée à l'ASEV.

## 7206.3010.00 Salaires du personnel de la STEP

Fr. 599'100.00

Il est prévu que la Commission de gestion de l'Entente intercommunale de la STEP de Villars-sur-Glâne valide le principe que le personnel de la STEP sera mis à disposition par la Commune de la Villars-sur-Glâne et refacturé au prix coûtant à l'ASEV (Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration), par le biais d'un mandat de gestion, dès sa création en 2024, rétroactivement au 1er janvier, majoré des coûts des charges sociales. Ainsi, par mesure de simplification, les contrats du personnel d'exploitation ne seront pas transférés dans l'Association. De plus, la Commission de gestion demande la création d'un poste de chef de projet entre 60% et 80% pour le suivi du projet de l'agrandissement de la STEP, ainsi qu'un poste de secrétariat à 30 % pour répondre aux besoins légaux d'une association intercommunale. Ces deux postes sont compris dans le montant budgétisé.

## 7206.4612.19 Refacturation du personnel communal à l'ASEV

(-) Fr. 768'531.55

La totalité du personnel d'exploitation mis à disposition pour la gestion de la STEP, majoré des coûts pour la gestion des finances ainsi que des charges sociales usuelles est refacturée au franc le franc à l'ASEV dès sa création en 2024, rétroactivement au 1er janvier.

## 7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)

Le taux de couverture globale du chapitre des déchets se monte à 83,27 %.

#### 7301.3101.10 Achats de conteneurs et bennes

Fr. 53'000.00

Les bennes de 33.6 m³ de la Déchetterie principale de Ste-Apolline sont en mauvais état. En 2022 et en 2023, trois bennes ont déjà été remplacées. Il est proposé de remplacer les trois bennes restantes en 2024. Outre le mauvais état, il faut relever que l'ouverture des couvercles des anciennes bennes se fait par une manivelle à la force des bras. Les nouvelles bennes permettent une ouverture beaucoup moins pénible.

#### 8

**Economie publique** 

8200

Forêts (Sylviculture)

8200.3145.00

Entretien des forêts communales

Fr. 62'000.00

Dans le cadre du projet d'Agglomération de 4ème génération (PA4), il est envisagé d'agrandir le site pédagogique du Bois de Mon Cœur. Le coût total du projet est estimé à Fr. 535'000.-; la participation de la Commune serait de l'ordre de Fr. 40'000.-.

Le budget proposé inclut également une intervention des forestiers le long de la route du Vieux-Moulin pour sécuriser la falaise.

## 9 Finances et impôts

Les recettes ont été budgétisées sur la base des taxations fiscales connues des impôts 2021, correspondant à la 2ème année d'application de la réforme fiscale des entreprises, des acomptes reçus pour les années 2022 et 2023 pour les personnes physiques et morales et des informations plus précises obtenues de certains de nos contribuables sur leurs perspectives.

| 9100         | Impôts communaux ordinaires                                                                                    |     |     |               |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|---------------|
| 9100.4000.00 | Impôt sur le revenu personnes physiques, année fiscale Impôt sur la fortune personnes physiques, année fiscale | (-) | Fr. | 23'700'000.00 |
| 9100.4001.00 |                                                                                                                | (-) | Fr. | 2'210'000.00  |

Un certain nombre de déductions fiscales ont été introduites au niveau cantonal ces dernières années, notamment pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Le retard dans l'élaboration des taxations du Service cantonal des contributions ne permet pas actuellement d'avoir une visibilité claire quant aux impôts définitifs 2022. La prudence reste donc de mise pour 2024.

9100.4002.55 Impôt source cat. 308 personnes physiques, année fiscale (-) Fr. 300'000.00

Une augmentation du volume fiscal de la catégorie 308 a été constatée post COVID. Il s'agit en effet plutôt de personnes étrangères occupant des postes de cadres.

9100.4010.00 Impôt sur les bénéfices personnes morales, année fiscale (-) Fr. 21'450'000.00

La prévision a pu être affinée compte tenu des informations particulières connues à ce jour, ainsi que des variations engendrées par l'introduction de la réforme fiscale des entreprises. Il convient toutefois de rappeler le caractère aléatoire de ces impôts, qui peuvent fortement et subitement varier d'une année à l'autre, surtout au vu de la période agitée que nous vivons du point de vue macroéconomique.

9610 Intérêts

9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage Fr. 462'000.00

Pour 2024, la dette communale va rester sur une moyenne de taux inférieure à 0,70 %. L'envolée des taux d'intérêts influencera toutefois les exercices futurs, au fur et à mesure des renouvellements de crédits.

\*\*\*\*\*

## C. Budget des investissements

Le budget des investissements n'a, dans son ensemble, qu'une valeur informative, car il contient soit des crédits liés et des crédits de paiement, qui n'ont plus à être décidés par le Conseil général, soit des crédits d'engagements, sur lesquels le Conseil général se prononcera en cours d'année, sur la base d'un message. Ci-après, nous vous présentons les investissements par catégorie de crédits.

## 1. Crédits liés pour 2024

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Les dépenses budgétisées pour 2024, comprises dans les plans quinquennaux pour l'eau potable et les eaux usées sont les suivantes :

| Captages (plan 2023-2027)                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fr                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 0.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027)   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fr,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Conduites et hydrantes (plan 2023-2027)                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 920'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Réservoirs d'eau (plan 2018-2022) :                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | $Fr_{\!\scriptscriptstyle{A}}$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 110'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Appareils de mesure, commande et régulation (2023-2027 | )                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | $Fr_{\!\scriptscriptstyle{\alpha}}$                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Subvention ECAB défense incendie                       | (-)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 5'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Taxes de raccordement eau potable PME                  | (-)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Taxes de raccordement eau potable Ménages              | (-)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 6'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Canalisations des eaux usées (plan 2024-2028)          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 840'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Ouvrages spéciaux install. communales (plan 2024-2028) |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 120'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Taxes de raccordement épuration PME                    | (-)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Fr,                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 0.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Taxes de raccordement épuration Ménages                | (-)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 10'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Fr.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 1'969'000.00                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                                                        | Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027) Conduites et hydrantes (plan 2023-2027) Réservoirs d'eau (plan 2018-2022): Appareils de mesure, commande et régulation (2023-2027) Subvention ECAB défense incendie Taxes de raccordement eau potable PME Taxes de raccordement eau potable Ménages  Canalisations des eaux usées (plan 2024-2028) Ouvrages spéciaux install. communales (plan 2024-2028) Taxes de raccordement épuration PME | Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027) Conduites et hydrantes (plan 2023-2027) Réservoirs d'eau (plan 2018-2022): Appareils de mesure, commande et régulation (2023-2027) Subvention ECAB défense incendie (-) Taxes de raccordement eau potable PME (-) Taxes de raccordement eau potable Ménages (-)  Canalisations des eaux usées (plan 2024-2028) Ouvrages spéciaux install. communales (plan 2024-2028) Taxes de raccordement épuration PME (-) | Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027)  Conduites et hydrantes (plan 2023-2027)  Réservoirs d'eau (plan 2018-2022):  Appareils de mesure, commande et régulation (2023-2027)  Fr.  Subvention ECAB défense incendie  Taxes de raccordement eau potable PME  Taxes de raccordement eau potable Ménages  (-)  Fr.  Canalisations des eaux usées (plan 2024-2028)  Fr.  Ouvrages spéciaux install. communales (plan 2024-2028)  Taxes de raccordement épuration PME  Taxes de raccordement épuration Ménages  (-)  Fr.  Fr.  Fr. |

## 2. Crédits de paiement pour 2024

Les crédits de paiement concernent les investissements d'ores et déjà acceptés par le Conseil général.

| 21701.5040.102 | Ecole de Cormanon, étude et rénovation intérieure       |     | Fr. | 1'200'000.00 |
|----------------|---------------------------------------------------------|-----|-----|--------------|
| 4121.6140.100  | Participation CODEMS amortissements 1er bâtiment        | (-) | Fr. | 303'000.00   |
| 4121.6140.100  | Participation CODEMS amortiss. extraord. 1er bâtiment   | (-) | Fr. | 2'457'500.00 |
| 4121.6140.101  | Participation CODEMS amortissements agrandissement      | (-) | Fr. | 637'062.25   |
| 4121.6310.101  | Martinets, subvention du Canton, réfection toiture      | (-) | Fr. | 100'000.00   |
| 4121.6340.100  | Martinets, subvention Pronovo install. photovoltaïque   | (-) | Fr. | 61'000.00    |
| 6150.5010.009  | Routes, entretien lourd PGRR-3 (2019-2023), solde       |     | Fr. | 220'000.00   |
| 6150.5010.103  | Trans-Agglo, tronçon Grand-Clos (PI), solde             |     | Fr. | 350'000.00   |
| 6150.5010.108  | Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy                       |     | Fr. | 1'100'000.00 |
| 6150.5010.109  | Rte des Dailles / Rte du Soleil (nord), requalification |     | Fr. | 1'060'460.00 |
| 6150.6310.032  | Rte des Dailles / Rte du Soleil (nord), subv. SEn       | (-) | Fr. | 12'800.00    |
| 6150.5010.117  | Rte de Moncor, secteur Cremo / Meggitt                  |     | Fr. | 200'000.00   |
| 6150.5090.097  | Bertigny, études PED, part de VSG                       |     | Fr. | 25'000.00    |
| 6150.5090.116  | Bertigny, pôle santé et activités / P+R                 |     | Fr. | 50'000.00    |
| 6150.5090.120  | Carrefour Belle-Croix, études, part VsG                 |     | Fr. | 150'000.00   |
| 6150.5010.120  | Assainissement éclairage public                         |     | Fr. | 100'000.00   |
|                |                                                         |     |     |              |

|               |                                                           |     | =====                          | ===========  |
|---------------|-----------------------------------------------------------|-----|--------------------------------|--------------|
| TOTAL         |                                                           |     | Fr.                            | 4'279'497.75 |
| 7710.5040.001 | Mur cinéraire, construction étape V + rénovation chapelle |     | Fr.                            | 973'000.00   |
| 7610.5090.001 | Plan Climat communal actions durables et 1er paquet       |     | Fr.                            | 100'000.00   |
| 7301.5040.001 | Déchetterie, réalisation bureau et couvert                |     | Fr.,                           | 1'032'000.00 |
| 7301.5040.001 | Déchetterie, étude et réalisation panneaux solaires       |     | Fr.                            | 122'000.00   |
| 7206.6140.001 | ASEV, rembt études agrand. STEP et micropolluants         | (-) | Fr.                            | 370'000.00   |
| 7201.5520.02  | Participation au capital initial de l'ASEV                |     | $Fr_{\varepsilon}$             | 633'400.00   |
| 6220.5010.007 | Arrêts de bus, conformité LHand arrêts Moncor             |     | Fr.                            | 230'000.00   |
| 6220.6320.001 | Chemin des Pensionnats, voie de bus, subv. Agglo          | (-) | $Fr_{\!\scriptscriptstyle{e}}$ | 125'000.00   |
| 6220.5010.005 | Arrêts de bus, conformité LHand 1ère étape + étude projet |     | $Fr_{\scriptscriptstyle{N}}$   | 800'000.00   |

## 3. Crédits d'engagements pour 2024

Les crédits d'engagements concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

| 0220.5200.105  | GED intégrale                                                | Fr.   | 80'000.00    |
|----------------|--------------------------------------------------------------|-------|--------------|
| 0292.5040.102  | Ancienne école, mise en séparatif + réalisation de gradins   | Fr.   | 130'000.00   |
| 21702.5040.100 | Ecole des Rochettes, transformation appartement concierge    | Fr.   | 250'000.00   |
| 21703.5040.101 | Ecole de Villars-Vert, étude pour rénovations                | Fr.   | 140'000.00   |
| 3411.5040.101  | Centre sportif, nouveaux vestiaires                          | Fr.   | 300'000.00   |
| 3411.5090.100  | Secteur du Platy, étude de développement                     | Fr.   | 200'000.00   |
| 3420.5010.101  | Chemin des Tilleuls, élargissement                           | Fr.   | 300'000.00   |
| 3420.5010.102  | Parc de Cormanon, liaison PI – Fort-St-Jacques               | Fr.   | 300'000.00   |
| 3420.5040.100  | WC publics, installation                                     | Fr.   | 150'000.00   |
| 3420.5060.025  | Renouvellement véhicules des jardins (plan 2024-2028)        | Fr.   | 210'000.00   |
| 3425.5090.100  | Cabane du Platy, étude pour démolition                       | Fr.   | 100'000.00   |
| 54511.5040.101 | Crèche des Dailles, transformation bâtiment                  | Fr.   | 450'000.00   |
| 54511.5060.100 | Crèche des Dailles, transformation mobilier et installations | Fr.   | 200'000.00   |
| 54511.6300.001 | Crèche des Dailles, subvention OFAS transformation (-)       | Fr.   | 35'000.00    |
| 6150.5010.010  | Routes, entretien lourd PGRR-3 (2024-2028)                   | Fr.   | 500'000.00   |
| 6150.5010.026  | Route du Petit-Moncor, requalification                       | Fr.   | 1'500'000.00 |
| 6150.5010.032  | Route de Villars, requalification                            | Fr.   | 450'000.00   |
| 6150.5010.106  | Route de la Glâne, requalification                           | Fr.   | 500'000.00   |
| 6150.5010.112  | Rte de Cormanon, priorisation bus (ligne 5)                  | Fr.   | 1'500'000.00 |
| 6150.5060.025  | Renouvellement véhicules édilité (plan 2024-2028)            | Fr.   | 460'000.00   |
| 7301.5060.025  | Renouvellement véhicules déchets (plan 2024-2028)            | Fr.   | 250'000.00   |
| 7610.5010.001  | Plan Lumière, réalisation                                    | Fr.   | 100'000.00   |
| TOTAL          |                                                              | Fr.   | 8'035'000.00 |
|                |                                                              | ===== | =========    |

Total net du budget des investissements

Fr. 14'283'497.75

# Approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 23 octobre 2023

Le Conseiller communal responsable des finances

Olivier Carrel

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire

Emmanuel Roulin

COMMINA COMMIN

Ma la

**Bruno Marmier**